205290 - Exégèse d'autorité et exégèse d'opinion

question

J'ai entendu qu'il n'est pas permis d'expliquer le Coran sur la base d'une opinion personnelle. Pouvez vous m'expliquer ce qu'on entend par là?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Celui qui veut expliquer un verset du Coran peut adopter l'une de deux approches. La première consiste à chercher à savoir si le Coran ou la Sunna ou les traditions reçues des ancêtres pieuxcontiennent une explication du verset en question. S'il trouve une explication dans lesdites sources, il l'adopte et sen contente. Voilà ce qu'on appelle exégèse d'autorité. Elle renferme plusieurs manifestations:

1. L'explication du Coran grâce au Coran; les parties du Coran s'expliquent mutuellement.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah, dit dans mouqaddimatoun fii oussoli at-tafsir (p.93): Si quelqu'un dit: quelle est la meilleure approche en matière d'exégèse? La réponse est : l'approche la plus juste consiste à utiliser le Coran pour expliquer le Coran car ce qu'il résume dans un endroit il le détaille ailleurs; ce qu'il expose succinctement ici, il le présente exhaustivement là. En voici des exemples:

Un hadith rapporté par al-Bokhari (4263) d'après Alqamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) d'après Abdoullah ibn Massoud (P.A.a) dit: «Après la révélation de: sans entacher leur foi d'une injustice. ses compagnons, c'est-à-dire- ceux du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dirent: Lequel d'entre nous n'a pas commis une injustice? C'est alors que fut révélé:« Certes, le chirk (le polythéisme) est une énorme injustice.

Cependant, l'explication du Coran par le Coran peut être claire parfois, comme c'est le cas de l'exemple précédent. L'explication a alors valeur de preuve à accepter et à ne pas contredire. Parfois l'explication peut résulter d'un effort personnel de l'exégète, d'une interprétation fondée sur sa compréhension et sa comparaison entre les élémentsidentiques et les éléments similaires. Ce type d'exégèse est mois crédible que le premier car l'auteur d'un effort personnel d'interprétation peutavoir raison comme il peut se tromper.

2.L'explication du Coran fournie par le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ce dernier était venu transmettre et expliquer le saintCoran comme le dit le Très-haut: (Nous les avons envoyés) avec des preuves évidentes et des livres saints. Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent. En voici un exemple: al-Bokhari (4510) a rapporté à propos de l'explication de la parole du Très-haut: Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit.

Ady ibn Hatim (P.A.a) affirme avoir dit: O Messager d'Allah! Qu'est-ce que ce fils blanc qui se détache d'un fil noir. S'agissent-ils de vrais fils?

-Tu as certes la nuque large si tu arrives à yapercevoir deux fils.. Puis il poursuivit: non, c'est plutôt l'obscurité de la nuit et la lueur du jour.»Chaque fois que nous recevons une explication du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) concernant un verset ou un terme du Coran, nous devons l'accepter et nous en contenter.

Une explication peut encore être fournie parla Sunna du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) notamment ses actes , propos et approbations. La Sunna peut parfois expliquer le Coran. Car Allah Très -haut nous a donné l'ordre d'accomplir la prière, de payer la zakat, d'aller faire le pèlerinage et d'appliquer les peines légales, etc. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nousen a donné le sensà travers sa Sunna consistant dans ses actes et paroles. Si un verset ne trouve aucune explication dans la Sunna, on la lui cherche dans les propos des Compagnons.

3. L'explication trouvée dans les traditions reçuesdes Compagnons (P.A.a).

L'explication qu'ils fournissent prime sur celles apportée par d'autres parce que soit ils l'ont reçue du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) come l'exprime Ibn Massoud en ces termes: Quand nous apprenions dix versets, nous n'en apprenions pas d'autres avant de les comprendre et les mettre en application... (Rapporté par at-Tabarani dans son Tafsir (1/80). Sa chaîne de transmission a été vérifiée par Cheikh Ahmad Chakir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Leurs explications du Coran peuvent être les fruitsd' efforts personnels donc leurs opinions. Néanmoins elles restent préférables à celles fournies par des gens des générations postérieures car ils accompagnèrent le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et découvrirent les circonstancesdans lesquelles les versetsdu Coran furent révélés, notamment les causes et lieux de la révélation et vécurent les réalités traitées dans la révélation coranique et connurent les conditions de vie des siens (ceux auxquels le Coran s'adressait?). Ils étaient ceux qui comprenaient mieux que les autres la langue dans la quelle le Coran fut révélé ,détenaient un savoir plus approfondi et étaient plus spontanés et plus éloignés de l'égarement et des faux pas dans leurs sciences et dans leurs actions.

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyah dit dans Mouqadimatou fii ousol at-tafsir (p.95):«Quand vous ne trouvez pas une explication ni dans le Coran ni dans la Sunna, vous vous référez aux paroles des Compagnons car ils étaient les mieux informés pour avoir assisté à la révélation du Coran et pour des conditions qui leur étaient réservées et en raison de leur parfaite compréhension et de leur savoir exact, ceci est le cas particulièrement pour les ulémas et les plus éminents d'entre eux.

Les propos des Compagnons relatifs à l'explication du Coran sont préférables à ceux des autres , à moins qu'il ne comportent des contradictions. Là , l'exégète doit déployer un effort personnel d'interprétation pour savoir l'avis le mieux argumenté.

4. L'exégèse reçue de la génération qui suit celle des Compagnons

Quand on ne trouve pas l'explication d'un verset dans les propos des Compagnons, on la cherche dans les explications données par les membres de la génération qui suivit celle des Compagnons. Les hommes de cette génération ont reçu leur savoir des Compagnons du Prophète (Bénédiction

et salut soient sur lui). Dès lors, leurs conditions de vie, leurs propos, leurs actes et leur époque étaient naturellement plus proches de ceux des Compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur eux) notamment leurs enseignements et leurs sciences.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans mouqadimatoun fii oussol at-tafsir (p.102): Si on netrouve pas l'explication du Coran ni dans le Coran ni dans la Sunna ni dans les propos des Compagnons, bon nombre d'imams se réfèrent aux avis des membres de la génération qui suit celle des Compagnons... Le même Cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit encore (p.37):« Des membres de cette génération ont reçul'explication complète du Coran des Compagnons. A ce propos, Moudjahid dit: J'ai lu le Coran intégralement devant Ibn Abbas et je m'arrêtais à chaque verset et lui en demandais l'explication. C'est ce qui fit dire à Thawri: Si tu trouves une explication du Coran provenant de Moujahid, contentes-toi-en. C'est la raison pour laquelle Chafii, al-Bokhari et d'autres ulémas adoptent son exégèse.

Si les exégètes issus de ladite générationadoptent unanimement un avis à propos du sens d'un verset, la nécessité de son acceptation ne souffre d'aucune ambigüité. Quand il y a une divergence en leur sein, l'avis de l'un d'entre eux ne l'emporte pas sur celui d'un autre. L'avis de l'un d'entre eux non plus n'est pas un argument absolument valable. On doit l'examinerpour voir dans quelle mesure il peut servir d'argument rassurant susceptible d'être une référence.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah Très -haut lui accorder Sa miséricorde) dit : Il n' y a aucun doute que des divergences éclataient au sein des membres de ladite génération. Ceux qui reçurent l'explication du Coran directement des Compagnons ne sont pas assimilables aux autres. Si toutefois, ils ne déclarent pas avoir reçu directement des explications des Compagnons, leurs avis personnels ne s'imposent pas à ceux venus après eux et qui les contredisent car ils n'avaient pas le même rang que les Compagnons, même si leurs avis restent plus proche de la vérité. En effet , plus les gens sont proches de l'époque du Prophète, plus ils sont crédibles comparés à ceux venus après eux. Ceci est clair et dû à la prédominance des passions au fil des générations et aux vicissitudes intervenues entre l'époque du Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) et la leur.

Le recul du temps entame la valeur de leurs avis. Ce qui nous permet de savoir que la référence à l'avis du plus ancien a sont importance. Extrait de Mouqadimatou Tafsir (p.140).

La deuxième approche consiste à ce que l'exégète, qui maîtrise sa science, mette en pratique sa capacité de compréhension pour expliquer un verset du Coran et veille à travers son effort d'interprétation à s'engager dans une voie juste et à se limiter à l'application des critères et règles exégétiques. Voilà ce qu'on appelle exégèse fondée sur l'opinion puisqu'elle résulte d'un effort personnel de réflexion.

Az-Zarqani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son livre intitulé manahil al-irfaan fii ouloum al-qour'an (2/43): Ce qui est permis en matière d'exégèse fondée sur des opinions personnelles doit tenir compte de ce qui a été reçu du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et de ses Compagnons en fait d'éléments susceptibles d'éclairer les explications auxquelles on parvient. Il faut encore que l'exégète connaisse bien les règles de la langue arabe, soit expert en ses tournures stylistiques et fin connaisseur des articles de la loi religieuse afin de pouvoir interpréter la parole d'Allah de manière conforme à Sa législation.

Quant à ce qui n'est pas permis en matière d'exégèse coranique, c'est l'explication fondée sur de mauvaises opinions:

1.C'est-ce qui se passe quand l'exégète n'est pas compétent en la matière et se permet d'expliquer la parole d'Allah sans posséder le savoir requis. A ce propos Allah Très-haut dit: Dis: "Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. (Coran,7:33). Allah Très-haut dit encore: Ô gens! De ce qui existe sur la terre; mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas. (Coran,2:168-169).

2.C'est aussi le cas de celui qui se laisse guider par sa passion, soutient son innovation et ses opinions (partisanes), quitte à détourner le sens des mots et à ne pas respecter les exigences

logiques, les usages linguistiques des arabes et les spécificités du discours religieux. C'est ce que font les hérétiques issus des Rafidites (chiites) et d'autres qui expliquent certains versets contrairement aux exigencesdes règles religieuses et linguistiques.

Cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « Expliquer le Coran sur la base d'une opinion personnelle, c'est l'interpréter parfois selon sa doctrine à l'instar des gens livrés à leurs passions qui disent: on entend dire ceci ou cela pour conformer le texte à leur doctrine. C'est encore le cas des contemporains qui interprètent le Coran en fonction de leurs connaissances scientifiques dans les domaines de l'astronomie et des sciences de la terre alors que le Coran ne les aborde pas. Ces gens là expliquent le Coran à la lumière de leurs opinions personnelles sans rapport ni avec le texte du Coran ni avec les exigences de la langue arabe. Ce qu'ils disent n'est que leurs opinions qu'il n'est pas permis d'appliquer au Coran.

Il en est de même pour celui qui ne comprend ni le sens linguistique ni le sens religieux d'un verset. Si celui-là parle sans connaissance, il commet un péché. Ce serait le cas si un homme du commun se permettait d'expliquer un verset du Coran selon sa seule compréhension à lui sans s'appuyer sur une donnée linguistique ou religieuse, il se serait engagé dans une entreprise interdite. En effet, celui qui interprète le Coran témoigne qu'Allah a bien voulu direce qu'il dit. Ce qui est dangereux car Allah nous a interdit de lui faire dire ce que nous ne savons pas. Dis: "Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. (Coran,7:33). Tout homme qui parle d'Allah sans connaissance en expliquant le sens de Sa parole ou d'une partie de Ses dispositions, commet une énorme erreur.» Extrait de mouqaddimatou at-tafsir, p.142)

Allah le sait mieux.